



FÉDÉRATION D' **AÏKIDO** TRADITIONNEL

École Daniel André BRUN

FICHE D'INSCRIPTION

STAGE D'ÉTÉ D'AÏKIDO

Saint Georges d'Oléron, du 30 juillet au 6 août 2023

Fiche à retourner le plus tôt possible avec la fiche de réservation et impérativement avant le 30 juin 2023, à l'adresse suivante, le règlement peut s'effectuer sur place :

M. CLARAC Claude, 7 rue des Cadets de Gascogne, 33185 Le Haillan, France

(Tel : + 33 (0)5 56 34 03 04, mail : clarac.claude@orange.fr)

Merci d'établir une fiche d'inscription par pratiquant

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

VILLE :

CODE POSTAL :

PAYS :

TELEPHONE :

PORTABLE :

E-MAIL :

CLUB/DOJO :

GRADE :

FEDERATION NATIONALE/AUTRE :

Je choisis l'option (cocher la case correspondante) :

- Stage complet (85 € / personne)
- 1 journée (20 € / personne)
- Quelques jours (contacter M. CLARAC)

À bien vouloir régler en même temps que la prestation hébergement / restauration. Merci de votre compréhension.

Stage ouvert à tous à partir de 14 ans, licenciés et assurés saison 2022/2023, à toutes Fédérations, groupes et/ou Ecoles d'Aïkido.

Contrôle systématique de la licence et du certificat médical de non contre indication à la pratique de l'Aïkido.



FÉDÉRATION D' **AÏKIDO** TRADITIONNEL

École Daniel André BRUN

FICHE DE RESERVATION HEBERGEMENT ET REPAS STAGE D'ÉTÉ D'AÏKIDO

Saint Georges d'Oléron, du 30 juillet au 6 août 2023

Fiche à retourner le plus tôt possible aux dates ci-dessous pour bénéficier des tarifs préférentiels et impérativement avant le 30 juin 2023 accompagnée du règlement global, à l'adresse suivante :

M. CLARAC Claude, 7 rue des Cadets de Gascogne, 33185 Le Haillan, France

(Tel : + 33 (0)5 56 34 03 04, mail : clarac.claude@orange.fr)

NOM :

PRENOM :

TELEPHONE :

PORTABLE :

E-MAIL :

ADRESSE :

VILLE :

CODE POSTAL :

PAYS :

Le Centre Sportif Départemental de Boyardville est le lieu de villégiature du stage d'été, c'est un hébergement collectif confortable avec un coin lavabo, les sanitaires sont à l'extérieur des chambres. Seuls les draps sont mis à disposition gratuitement (pas de couverture). Pour les repas, le service sous forme de self avec une restauration de qualité est élaboré par le chef, Cyrille et son équipe.

La priorité est offerte aux stagiaires de l'été dernier, réservation suivant possibilité de disponibilité.
Suivant la date de votre réservation, cocher la case correspondante :

- Réservation jusqu'au 28 février 2023, stage complet 325 € / personne
- Réservation du 1er mars au 30 avril 2023, stage complet 340 € / personne
- Réservation à compter du 1er mai 2023, stage complet 355 € / personne.
- Réservation pour personne(s) avec l'arrivée 29 juillet 2023 *avant 20 heures*, pension 49,50 €.

Pour l'hébergement cocher la case correspondante au nombre de personnes :

Couple (2) 3 4 personnes ou +

Je souhaite partagée ma chambre avec :

- 1 journée, quelques jours ou le week-end (contacter M. CLARAC) personne(s).
- Annulation du repas de midi pour personne(s) de la journée libre du jeudi 3 août 2023.*
- Panier repas de midi pour personne(s) de la journée libre du jeudi 3 août 2023.*
- Repas de midi pris au centre pour personne(s) de la journée libre du jeudi 3 août 2023.*

A renseigner obligatoirement cette rubrique pour prévoir la préparation en cuisine et éviter le gaspillage. Merci de votre compréhension.

UN SEUL chèque, à l'ordre de : **FAT**, d'un montant total de : Euros.

En comptant sur votre compréhension, un règlement global de l'hébergement/restauration et de la participation au stage est souhaité. Merci par avance !
Encaissement une semaine avant le stage.

Préférence du règlement par virement bancaire : FEDERATION D AIKIDO TRADITIONNEL

IBAN : FR76 1558 9335 3207 0764 8034 061 – BIC : CMBFRFR2BARK de : Euros.

Annulation :

- 1 - du 16 juillet au 26 juillet, aucun remboursement sur la prestation réservée.
- 2 - du 02 juillet au 15 juillet, remboursement de 50 % de la prestation réservée.
- 3 - du 18 juin au 01 juillet, remboursement de 75 % de la prestation réservée.

Tout départ pendant le stage ne donne droit à aucun remboursement.

Les animaux ne sont pas admis dans le Centre Sportif.

Pour participer aux activités nautiques, le Centre Sportif demande une attestation de « savoir nager ». Ce n'est pas le fait de l'organisation du stage par la Fédération.